

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 7–11 juin 2010**

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Point 1 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2010/1/2/Rev.1**  
2 juin 2010  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).



### 1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa session annuelle de 2010. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

### 2. *Désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

### 3. *Introduction liminaire de la Directrice exécutive*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présentera au Conseil un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

### 4. *Rapports annuels*

#### ➤ Rapport annuel sur les résultats de 2009

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 Suivi de la décision du Conseil 2000/EB.A/6 sur la gouvernance) prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2009 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

### 5. *Questions de politique générale*

#### a) Politique du PAM concernant la communication des rapports d'audit interne aux États Membres

La politique concernant la communication des rapports d'audit interne aux États Membres vise à promouvoir et à renforcer la transparence et la responsabilité dans le contexte des opérations et des processus décisionnels du PAM. Elle indique les procédures conformément auxquelles les rapports d'audit interne peuvent être communiqués aux États Membres. Ce document sera soumis au Comité d'audit lors de sa prochaine réunion pour examen. Ce document est soumis au Conseil **pour information** en juin et, après examen par le Comité d'audit, il sera soumis au Conseil en novembre pour approbation.

#### b) Politique du PAM en matière de fraude et de corruption

Ce document décrit la politique et les procédures appliquées par le PAM pour lutter contre la fraude, la corruption et la collusion. Il présente: i) les mesures destinées à prévenir la fraude, la corruption et la collusion; ii) les rôles et responsabilités des fonctionnaires du PAM et des employés hors personnel; iii) le programme de formation et de communication d'informations; iv) les procédures de dénonciation;

v) les procédures d'enquête; et vi) les mesures prises pour sanctionner les infractions à la politique du PAM contre la fraude et la corruption. Les politiques et procédures exposées dans le document sont fondées sur les principes énoncés dans divers documents, parmi lesquels le Statut et le Règlement du personnel, les règles et règlements financiers et les normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux. Elles reflètent également les principes de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Ce document est soumis au Conseil **pour information** en juin et, après examen par le Comité d'audit, il sera soumis au Conseil en novembre pour approbation.

## 6. *Ressources, questions financières et budgétaires*

### a) Comptes annuels vérifiés de 2009

Les Comptes annuels vérifiés, présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2009. Ils présentent également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles en matière de gestion sur lesquels s'est basé le Secrétariat pour préparer les états financiers annuels. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

### b) Rapport final du Groupe d'évaluation sur le processus de sélection et la nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2016

Ce document soumet au Conseil, **pour approbation**, la recommandation du Groupe d'évaluation relative à la nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2016 à sa session annuelle 2010.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

### c) Nomination des membres du Comité d'audit du PAM

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil d'administration a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil d'administration et au Directeur exécutif. Dans ce document, soumis **pour approbation**, la Directrice exécutive recommande un certain nombre de candidats pour occuper les sièges devenus vacants.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

### d) Deuxième mise à jour du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011

Cette deuxième mise à jour du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2010-2011, soumise au Conseil **pour approbation**, répond aux questions soulevées lors de la présentation de la première mise à jour. Elle donne le détail des augmentations du programme de travail et indique les domaines dans lesquels les coûts ont pu être réduits; elle présente les enseignements tirés des opérations de couverture effectuées par le PAM et propose une solution à long terme pour le financement des engagements non provisionnés au titre des prestations dues au personnel. Ce document fait également le point sur la situation du Compte de péréquation des dépenses

d'administration et d'appui aux programmes (AAP) et sur les ressources extrabudgétaires.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Examen du cadre de financement du PAM: Options proposées

À sa première session ordinaire de 2010, le Conseil a exprimé le souhait de passer en revue d'autres questions relatives au cadre de financement parallèlement à l'examen des catégories d'activités, notamment: i) le modèle axé sur le tonnage; ii) le financement des coûts d'appui directs; et iii) la stabilité du budget AAP. Ce document, soumis au Conseil **pour approbation**, présente diverses options à examiner et expose les recommandations formulées par le Secrétariat au sujet des questions susmentionnées.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Amendements proposés au mandat du Comité d'audit du PAM

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a demandé qu'un bilan concernant le Comité d'audit lui soit présenté à sa session annuelle de juin 2010. Le mandat du Comité d'audit a fait l'objet d'un examen par le Comité d'audit et est soumis au Conseil **pour information**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

g) Rapport annuel du Comité d'audit

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil d'administration a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil d'administration et au Directeur exécutif. Ce rapport annuel, présenté **pour examen**, décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010. Ces dates coïncident avec la finalisation des états financiers annuels, qui a figuré parmi les premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

h) Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes

Le rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est soumis **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

i) Rapport de l'Inspecteur général

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle; ce document lui est soumis **pour examen** et transmission au Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies (BSCI), conformément à la décision 1996/EB.3/3 du Conseil.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

j) Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général)

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil **pour information**. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

k) Enquête sur les opérations du PAM en Somalie

Début mars 2010, le PAM a eu connaissance d'un rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie établi en application de la résolution 1853 (2008) du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui contenait un certain nombre d'allégations et de faits importants concernant les opérations du PAM en Somalie. Il a alors immédiatement convoqué ses membres pour discuter avec eux de la conduite à tenir et le Bureau s'est réuni à deux reprises pour formuler des recommandations d'action. Le 25 mars 2010, le document intitulé "Conclusions des réunions du Bureau concernant la Somalie, tenues les 12 et 17 mars 2010" a été envoyé aux membres du Conseil aux fins de l'approbation, suivant la procédure du vote par correspondance, des trois recommandations qu'il contenait. Les trois recommandations ont été approuvées le 31 mars 2010. Ce document a été approuvé par le Conseil et lui est maintenant soumis **pour information**. L'avis soumis au Conseil par le Commissaire aux comptes, y compris un projet de mandat pour l'examen détaillé des opérations du PAM en Somalie, est également soumis au Conseil **pour information**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de la FAO.

## 7. *Rapports d'évaluation*

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil **pour examen**. Le Conseil est invité à prendre note des rapports d'évaluation et de la matrice qui résume les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations.

a) Rapport annuel d'évaluation, 2009 et réponse de la direction

Le rapport annuel d'évaluation présente une synthèse des résultats des évaluations effectuées en 2009. Il éclaire certaines questions institutionnelles ou systémiques et permet d'appréhender l'action du PAM de façon plus globale. On y trouve également un bilan des activités menées par le Bureau de l'évaluation et des mesures prises pour améliorer le système d'évaluation du PAM. Suite à l'adoption par le Conseil de la Politique d'évaluation du PAM à sa deuxième session ordinaire de 2008, ce cinquième rapport annuel sur l'évaluation est soumis pour examen.

b) Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Égypte 104500 (2007-2011) et réponse de la direction

L'objectif du programme de pays est de renforcer les capacités gouvernementales en matière de réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition à

l'échelle nationale. À cette fin, le PAM appuie la réforme des programmes de protection sociale fondés sur l'alimentation, afin d'en augmenter l'efficacité et l'efficience. Le programme de pays se concentre sur deux types d'appui: i) une assistance technique visant à renforcer les capacités institutionnelles; et ii) des démonstrations à petite échelle des meilleures pratiques dans le cadre d'activités Vivres pour l'éducation et Vivres pour la création d'avoirs. Les principaux domaines d'action concernent l'affectation de ressources à des programmes en faveur des pauvres et l'amélioration des pratiques de gestion. Le renforcement des institutions et le transfert des connaissances soutiennent le processus de retrait progressif des activités à composante alimentaire du PAM d'ici à la fin du programme de pays en 2011. Cette évaluation dresse un bilan du programme de pays en termes de pertinence, d'efficience et d'efficacité.

c) Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Ghana 104180 (2006-2010) et réponse de la direction

Ce programme de pays a pour objectif d'appuyer le Gouvernement dans l'aide qu'il apporte aux ménages pauvres souffrant de la faim pour leur permettre de couvrir durablement leurs besoins en matière d'éducation, de santé et de nutrition. L'évaluation fait le point des résultats obtenus à ce jour et donne des indications sur les ajustements à apporter au programme pour en améliorer la performance pendant la période restante et sur les orientations à suivre pour les futures interventions au Ghana.

d) Rapport succinct de l'évaluation d'impact des programmes d'alimentation scolaire du PAM au Kenya (1999-2008) et réponse de la direction

Il s'agit de la première évaluation d'impact conduit par le Bureau de l'évaluation. Elle porte sur le programme d'alimentation scolaire mené au Kenya, le deuxième du genre par son importance et l'un des plus anciens du PAM. Une méthodologie mixte, associant enquêtes et approches participatives pour la collecte de données, a permis de mesurer les effets directs et l'impact des interventions, tout en dégagant les facteurs positifs et négatifs les plus importants de ce point de vue. L'évaluation se conclut sur une série de recommandations visant à accroître l'impact du programme dans l'avenir.

e) Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Timor-Leste 103881 et réponse de la direction

L'évaluation de l'IPSR Timor-Leste 103881 a été ajoutée au programme de travail ordinaire du Bureau de l'évaluation en raison de la grande utilité de cette étude menée dans le contexte d'opérations se déroulant dans un pays jeune en rapide évolution. Cette évaluation a été réalisée à la demande du bureau de pays afin de faire le point de ce qui a été accompli jusqu'ici et guider les futures interventions au Timor-Leste.

f) Point sur l'application des recommandations issues de l'évaluation

Dans le contexte de la politique d'évaluation du PAM approuvée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2008, le Secrétariat s'est engagé à tenir le Conseil informé de la manière dont il entend favoriser l'apprentissage, en tant qu'élément du processus d'évaluation, en "préparant les réponses de la direction aux recommandations issues des évaluations, en mettant en œuvre les mesures destinées à donner effet à ces recommandations et en faisant état de leur avancement". Le document susmentionné est le premier rapport de ce type soumis au Conseil. Il contient des renseignements sur la mesure dans laquelle les recommandations issues des rapports d'évaluation établis en 2008 et 2009 ont été appliquées par les divisions

du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

## Questions opérationnelles

### 8. *Projets de programmes de pays*

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets seraient examinés lors de la session annuelle. Les programmes de pays sont affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne sont examinés que si, et seulement si, cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les projets de programmes de pays suivants sont présentés **pour examen**:

- Burundi 200119 (2011-2014)

### 9. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

#### a) Projets de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- Arménie 200128
- Bénin 200045
- Tadjikistan 200120

#### b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires pour des activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- République centrafricaine 103610
- Sierra Leone 105840

#### c) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver:

- République populaire démocratique de Corée 200114
- Sierra Leone 200062

### 10. *Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par correspondance*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'une intervention prolongée de secours et de redressement approuvée par correspondance par le Conseil entre sa première session ordinaire de 2010 et sa session annuelle de 2010:

- Niger 106110

### 11. *Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles*

#### Examen des catégories d'activités

Ce document, présenté **pour examen** au Conseil d'administration, passe en revue les règles et les politiques qui régissent l'utilisation des différentes catégories d'activités



du PAM et présente les améliorations envisagées à cet égard dans le cadre de l'examen au cadre de financement.

- a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2009

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

- b) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2009

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

- Djibouti 105441
- Namibie 200061
- Rwanda 200030
- République-Unie de Tanzanie 200029

- c) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2009

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

- d) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2009)

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2009.

## 12. *Questions d'organisation et de procédure*

- Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2010-2011

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2010–2011 est présentée **pour information**.

## 13. *Questions d'administration et de gestion*

- a) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009

La Directrice exécutive présente au Conseil, **pour examen**, un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires.

Le rapport sur les pertes après livraison traite des questions se rapportant à des pays ou à des produits, et décrit les mesures prises par le PAM pour réduire au minimum les pertes de produits après livraison. Il porte sur l'année civile allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009. Il énumère les pertes de produits par motif, produit et pays en indiquant les pertes égales ou supérieures à 2 pour cent du coût net total. Y sont également mentionnées les pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel, la valeur de l'assurance et du fret, tout comme les pertes

significatives bien que proportionnellement moins importantes enregistrées dans les pays où sont mis en œuvre des programmes de grande envergure.

b) Examen de la gestion et de l'administration au sein du PAM: Rapport du Corps commun d'inspection et réponse de la direction

Cet "Examen de la gestion et de l'administration au sein du Programme alimentaire mondial" (PAM) s'inscrit dans le cadre de la série d'examens d'organismes participants engagée ces dernières années par le Corps commun d'inspection (CCI). Ces examens ont pour objet de recenser les aspects qui méritent d'être améliorés en mettant entre autres l'accent sur les domaines suivants: gouvernance, direction, administration, planification stratégique, élaboration du budget, gestion des ressources humaines et contrôle. Les inspecteurs ont formulé 12 recommandations, dont 9 s'adressent à la Directrice exécutive et 3 au Conseil. La réponse de la direction du PAM aux recommandations contenues dans le rapport du CCI sera également soumise au Conseil **pour information**.

c) Mise à jour sur l'achat de produits alimentaires par le PAM

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Le présent rapport, soumis **pour information**, fournit des statistiques sur l'achat de produits alimentaires et présente les tendances dans ce domaine, décrit brièvement la situation du marché, fait le point sur le personnel chargé des achats et récapitule les faits saillants.

d) Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures)

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2009. Il indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) ayant un contrat permanent, à durée indéterminée ou déterminée d'un an ou plus au Siège et dans les bureaux de pays au 31 décembre 2009. Il inclut également les administrateurs auxiliaires et les Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM au 31 décembre 2009. Ce rapport fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégorie supérieure).

e) Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité

À sa session annuelle de 2005, le Conseil a examiné le document "Note d'information sur la mise en œuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2005/12-D) et pris note des renseignements y figurant, notamment l'intention du Secrétariat d'informer périodiquement le Conseil des progrès accomplis et de toute modification importante qui aurait été apportée aux coûts incombant au PAM ou au mécanisme de partage des coûts. Cette nouvelle note est présentée au Conseil **pour information**.

f) Rapport du PAM sur la sécurité

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document, soumis **pour information**, présente une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel et des partenaires du PAM en 2009, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problème rencontrés.

14. *Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2010 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa première session ordinaire de 2010 est soumis au Conseil **pour approbation**.

15. *Questions diverses*

a) Rapport sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM au Kenya

Un rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM au Kenya, qui a eu lieu du 28 février au 6 mars 2010, est présenté au Conseil **pour information**.

b) Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM au Rwanda

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM au Rwanda.

16. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

➤ Décisions et recommandations de la session annuelle de 2010 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours, pour en vérifier l'exactitude.